



Repos compensateur pour astreinte du weekend

Par **Arthur06**, le **28/02/2015 à 10:32**

Bonjour,

Mon entreprise de distribution automatique vient de nous demander de faire des astreintes le weekend, dans la période de nos heures de travail (8h-17h, le samedi et le dimanche). On nous a dit que si on était appelé pour sortir le samedi, puis le dimanche, on avait droit à un jour de repos le lundi. Si on est appelé qu'un seul des 2 jours ou qu'on ne sort pas du tout, on n'a pas le droit à ce jour de repos. C'est un peu bizarre. J'aurai pensé que le fait d'être d'astreinte le samedi et le dimanche aurait été considéré comme des jours travaillés, peu importe qu'on soit appelé ou non, et qu'on ait à chaque fois droit à notre jour de repos compensateur. Qu'en pensez vous?

Merci

Par **P.M.**, le **28/02/2015 à 10:58**

Bonjour,

Une période d'astreinte peut coïncider avec un repos quotidien ou hebdomadaire alors qu'une intervention pendant celle-ci qui est du temps de travail effectif ne permet pas de considérer qu'il a été respecté, il doit donc l'être avant ou après...